

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

△) ECRET N° 71/265 du 5/8/71

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution ;
- VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement Congolais ;
- VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du Dévouement Congolais ;

△) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur CARLE Claude, Chauffeur à l'Ambassade du Congo à PARIS

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du décret 60/205, du 28 Juillet 1960 en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 5 Août 1971



COMMANDANT Marien N'GOUABI.-